

## Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'une ordonnance tel qu'elle a été publiée, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordonnance publiée a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of  
Financial  
Services



Surintendant des  
services  
financiers

---

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci après la « LRR »);

**ET RELATIVEMENT À** l'avis d'intention du surintendant des services financiers (ci après le « surintendant ») de rendre une ordonnance en vertu de l'article 69 de la LRR concernant le Sears Canada Inc. Registered Retirement Plan, numéro d'enregistrement 0360065

**À :**

**Morneau Shepell Ltd.**

895, chemin Don Mills  
700 Tower One  
Toronto (Ontario) M3C 1W3

**À l'attention de :**

Al Kiel  
Associé directeur

**Administrateur**

**ET À :**

**Sears Canada Inc.**

700-290, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M5B 2C3

**À l'attention de :**

Bev Church

**Employeur**

**ET À :**

**1291079 Ontario Limited**

a/s de Blaney McMurtry LLP  
2, rue Queen Est  
Bureau 1500  
Toronto (Ontario) M5C 3G5

**ET À :**

**FTI Consulting**

79, rue Wellington Ouest

Bureau 2010  
C.P. 104  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

**ET À :**

**Koskie Minsky**  
20, rue Queen Ouest  
Bureau 900  
C.P. 52  
Toronto (Ontario) M5H 3R3

## **ORDONNANCE**

**LE OU VERS LE** 10 novembre 2017, le surintendant des services financiers (ci après le « surintendant ») a émis un avis d'intention (ci après « l'avis ») à Morneau Shepell Ltd. (ci après « l'administrateur ») et à Sears Canada Inc. (ci après « l'employeur »), proposant d'ordonner ce qui suit :

1. que le régime enregistré de retraite de Sears Canada Inc., numéro d'enregistrement 0360065 (ci après le « régime »), soit liquidé en date du 1er octobre 2017, ladite liquidation incluant tous les participants du régime dont l'emploi a pris fin le 13 juin 2017, ou après cette date, conformément à l'alinéa 69 (1) b) de la LRR ; et
2. que les contributions au volet à cotisations déterminées du régime se poursuivent jusqu'à ce que tous, ou presque tous, les participants du régime voient leur emploi prendre fin chez Sears, malgré la liquidation du régime.

L'avis a été publié sur le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

**UNE DEMANDE D'AUDIENCE** devant le Tribunal des services financiers (ci après le « Tribunal ») a été déposée par 1291079 Ontario Ltd. le 7 décembre 2017.

Le 14 décembre 2017, une demande de constitution de partie a été déposée par Morneau Shepell Ltd. en sa qualité d'administrateur du régime.

Le 20 décembre 2017, une demande de constitution de partie a été déposée par Sears Canada Inc.

Le 21 décembre 2017, une demande de constitution de partie a été déposée par FTI Consulting Canada Inc. en sa qualité de contrôleur nommé par le Tribunal du Groupe Sears Canada.

Le 20 mars 2018, une demande de constitution de partie a été déposée par Koskie Minsky au nom des participants du régime de Sears Canada.

**LE** 28 mars 2018, la demande d'audience a été retirée par 1291079 Ontario Ltd.

**LE** 28 mars 2018, le Tribunal a fermé le dossier concernant la demande d'audience.

Pour les motifs énoncés dans l'avis d'intention, **J'ORDONNE CE QUI SUIT :**

1. que le régime soit liquidé en date du 1er octobre 2017, ladite liquidation incluant tous les participants du régime dont l'emploi a pris fin le 13 juin 2017, ou après cette date, conformément à l'alinéa 69 (1) b) de la LRR ; et

2. que les contributions au volet à cotisations déterminées du régime se poursuivent jusqu'à ce que tous, ou presque tous, les participants du régime voient leur emploi prendre fin chez Sears, malgré la liquidation du régime.

**FAIT À** Toronto (Ontario), le 29e jour de mars 2018.

*Original signé par*

Lester J. Wong  
Surintendant adjoint, Division des régimes de retraite  
En vertu des pouvoirs délégués par le  
surintendant des services financiers

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018